



CCPM • Intervention dans l'industrie de la batterie



Produire - Réaliser

Qualité - Sécurité - Environnement

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

Le titulaire de la certification a pour mission d'intervenir dans le respect des règles QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement) en tant que salarié, prestataire, sous-traitant ou fournisseur dans une ou plusieurs étapes de la chaîne de valeur de l'industrie de la batterie (interventions et activités de production, maintenance, logistique, méthodes, R&D, nettoyage, collecte, recyclage ou reconditionnement par exemple).

Le titulaire de la certification peut intervenir dans un environnement (ATEX, SEVESO...) nécessitant la détention d'habilitation ou de qualification[1] spécifique délivrée par le site client.

[1] Cette certification ne forme pas et ne permet pas l'obtention de ces habilitations ou qualifications.

Les compétences nécessaires à l'exercice de la mission sont :

COMPÉTENCES

- Situer son intervention dans le processus de fabrication ou d'usage d'une batterie (composants et étapes)
- Respecter les conditions d'hygiène en industrie de la batterie
- Respecter les conditions de sécurité en industrie de la batterie
- Intégrer les contraintes et impacts environnementaux en industrie de la batterie



> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

N° Cert. : 2024 5023

État : Active

Code CPF Interprofessionnel : RS

Inventaire : RS

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Contrat de Professionnalisation
- Période de Professionnalisation
- POE Individuelle
- POE Collective
- Plan de formation
- CPF
- CIF